

Les programmes européens 2007/2013 en Midi-Pyrénées

16 novembre 2010
Comité de suivi
Révision à mi-parcours du
programme soutenu par le FEDER

DOSSIER DE PRESSE

16 novembre 2010

Comité de suivi

Révision à mi-parcours du
programme soutenu par le FEDER

LE COMITE DE SUIVI ET LA REVISION DU PROGRAMME SOUTENU PAR LE FEDER

Le comité de suivi

Le Programme Opérationnel « Compétitivité régionale et Emploi » soutenu par le FEDER en Midi-Pyrénées

La situation d'avancement du Programme Opérationnel FEDER

La révision du Programme Opérationnel FEDER

La stratégie régionale de l'innovation

LES PROGRAMMES EUROPEENS EN MIDI-PYRENEES

Les programmes européens soutenus par le FEDER, le FSE et le FEADER

Le fonctionnement des programmes européens

L'avancement des programmes européens

Les projets soutenus en Midi-Pyrénées

Infos pratiques : abréviations, intervenants, contacts.

Le comité de suivi des programmes européens en Midi-Pyrénées

Le comité de suivi est l'instance de pilotage global des programmes. Il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes FEDER et, pour leur volet régionalisé, FEADER et FSE.

Le comité de suivi est composé d'un large partenariat (européen, national, régional) et se réunit deux fois par an.

Le rôle du comité de suivi est notamment d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés par les documents d'orientation des programmes et d'approuver les critères de sélection des projets.

Le rôle du comité dans la révision à mi-parcours du PO FEDER

En décembre 2009, le comité de suivi a décidé du lancement de l'évaluation à mi-parcours du Programme Opérationnel FEDER.

Le comité de suivi du 30 juin 2010 a pris connaissance des premiers résultats de l'évaluation et a validé les premières propositions pour la révision.

Le comité de suivi du 16 novembre 2010 est aujourd'hui chargé d'examiner et d'approuver les propositions de révision du programme avant transmission à la Commission européenne qui dispose d'un délai de trois mois pour les valider.

Le nouveau Programme Opérationnel ainsi révisé devrait être opérationnel début 2011.

La composition du comité de suivi

Le comité de suivi est coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional et réunit notamment :

- les représentants de la Commission européenne ;
- les représentants des instances nationales : la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- les partenaires régionaux : la préfecture de région et les services de l'État en Midi-Pyrénées, les préfectures de départements, le Conseil régional, les conseils généraux, les députés européens, les chambres consulaires, le Conseil économique social et environnemental.

La composition complète du comité figure dans le Programme Opérationnel soutenu par le FEDER, pages 196 et 197.

[Télécharger le PO](#) sur le site des programmes européens en Midi-Pyrénées.

<http://www.europe-en-midipyrenees.eu> > Documents et liens > Documents de référence

Le Programme Opérationnel

« Compétitivité régionale et emploi »

soutenu par le FEDER en Midi-Pyrénées

Le Programme Opérationnel FEDER est le document d'orientation du programme soutenu par le FEDER. Il est le résultat d'une large concertation et comporte notamment le diagnostic territorial, la stratégie régionale, les priorités et les investissements affectés à chaque priorité.

L'élaboration de la stratégie initiale du Programme Opérationnel FEDER en 2006 et 2007

Le programme « Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER répond à la fois aux priorités européennes et aux objectifs des partenaires régionaux.

Pour adapter les priorités européennes au contexte et aux préoccupations de notre région, les partenaires des programmes européens se sont fortement impliqués.

Ensemble, ils ont élaboré un diagnostic partagé puis ont progressivement défini les priorités régionales pour aboutir au projet de stratégie régionale. Le projet a fait l'objet d'une concertation puis d'une consultation publique en 2006.

Son adoption par la Commission européenne le 27 juillet 2007 a marqué le lancement du programme.

Les axes prioritaires du Programme Opérationnel FEDER

La stratégie du Programme Opérationnel FEDER ainsi définie se décline en axes prioritaires :

Axe 1 - Renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières régionales d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent.

Axe 2 - Soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs.

Axe 3 - Agir en faveur du capital environnemental de Midi-Pyrénées, promouvoir le développement durable et la lutte contre le changement climatique.

Axe 4 - Dynamiser le développement du massif des Pyrénées à travers une politique interrégionale équilibrée et durable.

Axe 5 - Améliorer l'accessibilité, l'attractivité et la desserte du territoire régional.

Axe 6 - Soutenir les projets urbains en faveur de la cohésion sociale et la multimodalité.

Axe 7 - Assistance technique. Cet axe finance les actions d'animation et de soutien du programme.

L'investissement du Programme Opérationnel FEDER en Midi-Pyrénées pour 2007 / 2013

Quand l'Union européenne investit dans un projet, les financeurs nationaux (publics et privés) investissent aussi : c'est l'effet levier des fonds européens.

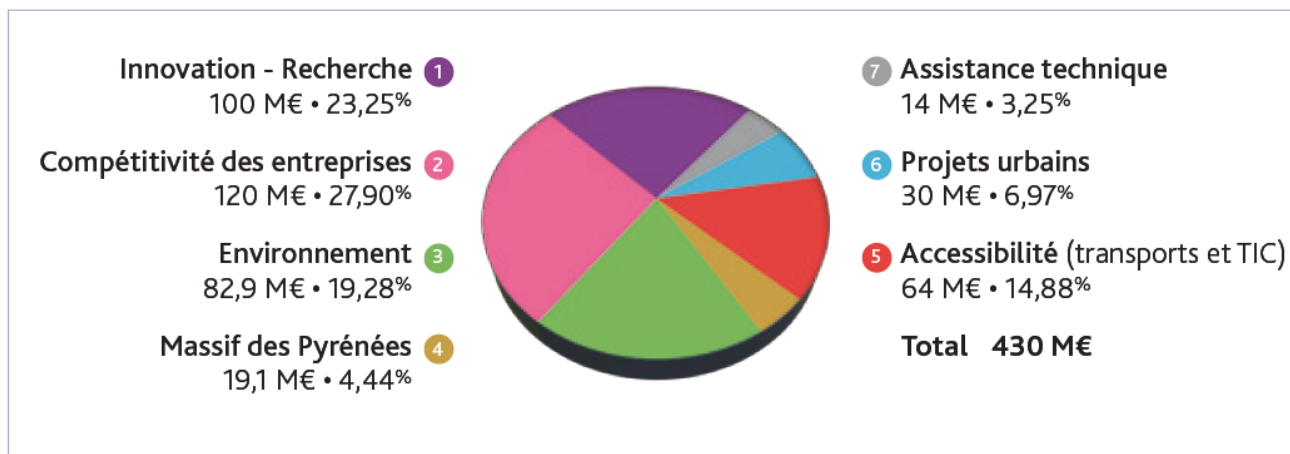
Cela signifie que tous les projets financés par le FEDER en Midi-Pyrénées sont également cofinancés par des subventions de l'État, des collectivités locales et/ou des investissements privés.

Pour le Programme Opérationnel FEDER, l'Union européenne investit 430 millions d'euros de FEDER, l'État, les collectivités et le privé investissent 745 millions d'euros.

Au total, l'investissement total de ce programme représente donc de plus d'1,175 milliard d'euros en Midi-Pyrénées pour la période 2007 / 2013.

La situation d'avancement du Programme Opérationnel FEDER

Les axes du PO FEDER et l'investissement de l'Union européenne (FEDER) par axe :



La situation d'avancement du programme (chiffres au 3 octobre 2010)

L'enveloppe financière du programme est de 1 175 412 523 euros en coût total, dont 430 023 629 euros de FEDER.

Le niveau de programmation est de 67,88% du coût total, 46,47% du FEDER.

A mi-parcours du programme, l'avancement du Programme Opérationnel FEDER est satisfaisant. Cependant, l'avancement financier diffère d'un axe à l'autre, notamment en raison de la nature des projets financés.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 1 325 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de ce programme.

La situation d'avancement par axe (chiffres au 3 octobre 2010)

Le rythme d'avancement financier des axes du Programme Opérationnel FEDER présente des disparités entre axes en fonction de la nature même des projets financés.

A titre d'exemple, le partenariat réuni autour de certains projets implique des délais longs dans l'obtention des cofinancements. La mise en place de projets d'investissements structurants demande souvent un temps de maturation important et un montage juridique et financier complexe à la différence du financement d'opérations qui suivent une logique de guichet,

Par ailleurs, l'avancement financier n'est pas le seul critère pour juger de la mise en œuvre d'un axe. La proposition de révision du Programme Opérationnel en est l'illustration : elle prend en compte non seulement la performance financière des axes mais également l'évolution du contexte socio-économique, les résultats de l'évaluation, la concertation menée avec le partenariat et les priorités définies par la Commission européenne.

Axe 1 - Renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières régionales d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent.

L'enveloppe financière de l'axe est de 250 000 000 euros en coût total, dont 100 000 000 euros de FEDER.

Le niveau de programmation de l'axe est de 43,19% du coût total, 38,71% du FEDER, le 3 octobre 2010.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 114 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 1 du Programme Opérationnel FEDER.

A titre d'exemple, sur l'Axe 1, les dossiers liés à la recherche publique et au partenariat public-privé (Cancéropôle, l'institut Clément Ader, les plates-formes technologiques...) exigent un temps de maturation et de validation par les budgets de plusieurs collectivités et de différents ministères.

L'enveloppe prévue pour la durée du programme sur l'axe 1 est largement gagée, et les dossiers annoncés permettront de consommer l'intégralité de l'enveloppe disponible. A l'issue du dernier Comité de programmation du 3 novembre le taux de programmation de l'Axe I est passé à 52,5% en raison de la programmation d'importants dossiers structurants tels que le Cancéropôle pour un montant de 10,9 millions d'euros de FEDER ou la plateforme de l'ENFA (École nationale de formation des agriculteurs) d'un montant de 651 000 euros de FEDER

Axe 2 - Soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs.

L'enveloppe financière de l'axe est de 454 000 000 euros en coût total, dont 120 000 000 euros de FEDER.

Le niveau de programmation de l'axe est de 91,97% du coût total, 51,98% du FEDER.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 434 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 2 du programme.

Axe 3 - Agir en faveur du capital environnemental de Midi-Pyrénées, promouvoir le développement durable et la lutte contre le changement climatique.

L'enveloppe financière de l'axe est de 215 777 789 euros en coût total, dont 82 888 895 euros de FEDER.

Le niveau de programmation de l'axe est de 43,89% du coût total, 37,71% du FEDER.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 486 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 3 du programme.

Les mesures de l'axe 3 concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'information et l'éducation à l'environnement et au développement durable ont connu, dès le démarrage du programme, un réel dynamisme.

A l'inverse et malgré la pertinence des mesures dédiées à la prévention des risques, à la préservation quantitative et qualitative de l'eau, à l'accompagnement du Plan Garonne, ces mesures n'ont pas atteint la dynamique de programmation escomptée. Au vu des projets identifiés sur ces mesures, les délais de réalisation et les contraintes de calendriers des objectifs initiaux, il apparaît évident que les objectifs de la maquette initiale ne pourront pas être atteints d'ici la fin du programme. Le constat peut être fait du surdimensionnement de

cet axe dédié à l'environnement en comparaison des autres programmes opérationnels français.

Axe 4 - Dynamiser le développement du massif des Pyrénées à travers une politique interrégionale équilibrée et durable.

L'enveloppe financière de l'axe est de 47 158 743 euros en coût total, dont 19 158 743 euros de FEDER

Le niveau de programmation de l'axe est de 73,95% du coût total, 39,44% du FEDER.

> Depuis 2007 dans le Massif des Pyrénées, 121 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 4 du Programme Opérationnel FEDER.

L'axe 4 qui concerne le massif des Pyrénées présente des disparités dans la mise en œuvre de ses deux mesures liées à la spécificité du partenariat du massif qui réunit trois régions et six départements. Cependant, à ce jour, le maintien des moyens d'intervention sur le territoire du massif se justifie.

Axe 5 - Améliorer l'accessibilité, l'attractivité et la desserte du territoire régional.

L'enveloppe financière de l'axe est de 131 000 000 euros en coût total, dont 64 000 000 euros de FEDER.

Le niveau de programmation de l'axe est de 79,78% du coût total, 69% du FEDER.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 148 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 5 du Programme Opérationnel FEDER.

Axe 6 - Soutenir les projets urbains en faveur de la cohésion sociale et la multimodalité.

L'enveloppe financière de l'axe est de 60 000 000 euros en coût total, dont 30 000 000 euros de FEDER.

Le niveau de programmation de l'axe est de 54,41% du coût total, 38,17% du FEDER.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 14 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 6 du PO FEDER.

La mesure 1 « Les interventions urbaines » concerne les villes de Toulouse et Montauban, lauréates de l'appel à projets urbain. Aujourd'hui, les deux villes sont en capacité de programmer la totalité des crédits alloués mais également de présenter des projets complémentaires déjà identifiés.

A l'inverse de la mesure 1, la mesure 2 sur le désenclavement des quartiers défavorisés n'a pas trouvé son public malgré une sollicitation répétée auprès des opérateurs de transport et des collectivités. La mesure 2 a rencontré des difficultés dans l'articulation entre les projets de transport et la problématique des quartiers défavorisés.

Axe 7 - Assistance technique

L'enveloppe financière de l'axe est de 17 475 991 euros en coût total, dont 13 975 991 euros de FEDER.

Le niveau de programmation de l'axe est de 32,22% du coût total, 30,96% du FEDER.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 8 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de l'axe 7 du Programme Opérationnel FEDER.

La situation au regard du dégage­ment d'office au 31 octobre 2010

Pour éviter le dégage­ment d'office, le seuil de dépenses certifiées à atteindre en Midi-Pyrénées au 31 décembre 2010 est de 36 388 967 euros.

Au 31 octobre 2010, soit deux mois avant l'échéance, Midi-Pyrénées atteint déjà un niveau de dépenses certifiées de 82 716 983 euros, soit 227,31% de la cible à atteindre.

Grâce à ce niveau de certification, le PO FEDER en Midi-Pyrénées évite d'ores et déjà le dégage­ment d'office en 2010.

Deux mois avant l'échéance, notre région est classée 7^{ème} région française en termes de taux de certification atteint par rapport à la cible (227,31%) mais est classée au premier rang en montant FEDER certifié avec 78 693 000 euros certifiés au 3 octobre 2010 (source DATAR).

Qu'est ce que le dégage­ment d'office ?

La règle du dégage­ment d'office, également appelée « règle N+2 », prévoit que les dépenses engagées au titre d'une année « n » doivent être certifiées avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 »). Les dépenses engagées et non certifiées à n+2 sont dégage­ées d'office, c'est à dire retirées du programme.

La révision du Programme Opérationnel FEDER

Le contexte de la révision

La région Midi-Pyrénées bénéficie au titre de la politique régionale de cohésion d'une dotation de crédits européens FEDER sur la période 2007/2013. Le programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER de la région Midi-Pyrénées 2007/2013 est doté de 430 millions d'euros de FEDER pour un coût total de 1,175 milliard d'euros. Au 3 octobre 2010, le programme présentait un taux d'avancement satisfaisant avec un taux de programmation FEDER de 46,5 % soit près de 200 millions d'euros de FEDER programmés pour un montant total de projets aidés de près de 800 millions d'euros.

La mise en œuvre du programme s'effectue dans un contexte partenarial. Le comité de suivi, l'instance de pilotage global du programme, est co-présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional.

Le programme arrive cette année à mi-parcours. Dès décembre 2009, un processus d'évaluation a été mis en œuvre pour aider les décideurs à porter un jugement sur le programme, et plus particulièrement sur sa mise en œuvre depuis son lancement en 2007, et à décider de l'opportunité de sa mise en révision.

L'évaluation du programme, réalisée par un bureau d'études, poursuit deux buts :

- Apporter les éléments d'analyses et de recommandations nécessaires à la préparation de la révision à mi-parcours,
- Apprécier les modalités de mise en œuvre du programme.

L'évaluation doit permettre de comprendre si la logique d'action, l'organisation et les processus mis en place en 2007 sont de nature à favoriser l'atteinte des objectifs du programme ou au contraire présentent des freins à l'atteinte de ceux-ci. Les critères d'analyse de l'évaluation ont porté sur la performance financière du programme, la conformité aux priorités stratégiques définies en 2007, la cohérence des interventions et les premiers résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

Le comité de suivi du 30 juin 2010 a pris connaissance des premiers résultats de l'évaluation et a validé les premières propositions pour la révision.

La révision du programme a pour objet de procéder à des adaptations du programme pour la période restant à courir jusqu'en 2013. Elle s'inscrit dans le cadre de la prise en compte de l'évolution du contexte socio-économique, des constats faits sur l'avancement du programme, des résultats de l'évaluation, des propositions du partenariat et des priorités définies par la Commission européenne. Elle se déroule à enveloppe constante.

Le comité de suivi est aujourd'hui chargé d'examiner et de valider les propositions de révision du programme avant sa transmission à la Commission européenne qui dispose d'un délai de trois mois pour les valider. Le nouveau programme opérationnel ainsi révisé devrait être opérationnel début 2011.

Les modifications apportées au contenu du PO FEDER 2007/2013

Les résultats de l'évaluation et de la concertation avec les partenaires du programme ont mis en exergue des besoins de programmation importants et confirmés dans les domaines de la recherche, de l'environnement (utilisation rationnelle des énergies, information et éducation à l'environnement et au développement durable), de l'aide aux entreprises, du développement de la société de l'information et des interventions urbaines. Ces besoins viennent confirmer la pertinence des choix de la stratégie régionale et de la traduction qui en a été faite dans le Programme Opérationnel FEDER.

Par ailleurs le fléchage des objectifs du Programme Opérationnel sur des secteurs tels que la recherche, l'innovation et l'aide aux entreprises a apporté une aide, dès 2007, à ces secteurs et a permis ainsi de contribuer à atténuer les effets de la crise sur ceux-ci. L'appel à projets urbain a créé une véritable dynamique dans les deux villes lauréates (Toulouse et Montauban) qu'il convient de continuer à encourager.

Toutefois, les besoins de ces différents secteurs ne peuvent être pourvus dans le cadre de la maquette financière 2007. Par conséquent, il est proposé leur abondement en opérant des choix qui ne pourront se faire qu'au détriment de domaines, tout aussi pertinents, mais qui, pour différentes raisons, n'ont pu, ou ne pourront, faire émerger des projets dans les temps impartis par le programme.

Les résultats de l'évaluation et de la concertation ont montré que malgré la pertinence des mesures dédiées à la prévention des risques, à la préservation quantitative et qualitative de l'eau, à l'accompagnement du Plan Garonne, au désenclavement des quartiers, celles-ci n'ont pas atteint la dynamique de programmation escomptée et qu'au vu des projets identifiés sur ces mesures, des délais de réalisation et des contraintes de calendrier, les objectifs de la maquette initiale sur ces thématiques ne pourront être atteints.

A la suite de la prise en compte des enseignements et recommandations du rapport d'évaluation à mi-parcours et de la concertation menée avec le partenariat (partenaires socio-économiques, conseils généraux, villes de Toulouse et Montauban...), il est proposé au comité de suivi de recentrer le programme, par un abondement financier permettant d'atteindre les objectifs de la maquette ainsi redéfinie, autour des priorités suivantes :

- Le développement de la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs (plus vingt millions d'euros),
- La préservation et la valorisation du lcapital environnemental de Midi-Pyrénées par l'information et l'éducation à l'environnement et au développement durable (plus un million d'euros),
- L'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité du territoire par le développement des technologies de l'information et de la communication (plus dix millions d'euros),
- Le soutien des projets urbains (Toulouse et Montauban) en faveur de la cohésion sociale (plus quatre millions d'euros).

La prise en compte par la stratégie régionale de l'innovation des priorités dites « de Lisbonne »

La Stratégie Régionale de l'Innovation et le plan d'action ont été approuvés lors du comité de suivi du mois de décembre 2009, soit il y a un peu moins d'un an. Ce plan entérine la volonté régionale d'inscrire la SRI dans la durée et de la doter d'un comité stratégique.

Ainsi, après adoption de la stratégie, des types d'actions financés et des critères de sélection, ce sont les partenaires régionaux qui sélectionnent les projets.

Les trois priorités de la SRI

La stratégie régionale de l'Innovation répond à trois priorités :

- **Priorité 1 : soutenir la recherche et le transfert de technologies :** Pour accroître l'impact du remarquable potentiel de recherche sur l'économie régionale et renforcer la culture de l'innovation, les acteurs régionaux se proposent de « renforcer la dynamique partenariale et miser sur la complémentarité des compétences entre les acteurs du système régional de l'innovation » ;
- **Priorité 2 : Financer et diffuser l'innovation dans les entreprises :** Pour diffuser plus largement l'innovation dans le tissu économique et accroître le volume de PME innovantes, la priorité 2 vise à soutenir la dynamique d'innovation des PME, en facilitant l'intégration de compétences humaines spécifiques et à travers un dispositif financier adapté ;
- **Priorité 3 : Optimiser la visibilité du territoire :** Afin de rendre le territoire de Midi-Pyrénées plus attractif, la priorité 3 propose la mise en place d'une politique de promotion et de prospection ciblée sur les grands secteurs régionaux.

Le renforcement du potentiel de recherche

Le potentiel de recherche de Midi-Pyrénées, concentré géographiquement sur l'agglomération toulousaine doit être conforté. Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme européen 2007-2013 visent à le renforcer, et à améliorer sa capacité à diffuser vers l'ensemble des territoires infra-régionaux. Certains territoires (départements, intercommunalités) portent ou soutiennent des projets d'innovation. Ce point dépend beaucoup de la dynamique locale. On peut citer, outre la métropole toulousaine et sans être exhaustif, Castres-Mazamet sur la E- Santé, Tarbes sur les matériaux, l'Ariège sur les biotechnologies et les technologies de l'information et de la télécommunication, le Gers sur l'agroalimentaire.... Ces territoires accueillent des écoles d'ingénieurs ou des branches universitaires, agglomèrent autour de ces dynamiques des projets structurants.

La stratégie régionale de l'innovation entend favoriser la constitution de pôles d'innovation et de services aux entreprises innovantes, venant compléter des dynamiques territoriales établies et permettant de renforcer l'implantation d'entreprises positionnées sur des technologies innovantes (bioproduction, bioinformatique, technologies de l'information et de la télécommunication, éco-technologies...).

L'accompagnement des projets et du potentiel de R & D

La stratégie régionale 2007-2013 vise à multiplier les opérations de Recherche et Développement (R & D) menées en partenariat public/privé. Pour ce faire, les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence représentent un modèle vertueux dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Parmi les projets structurants identifiés qui seront aidés par le FEDER figurent notamment :

- l'hôtel de recherche d'Aerospace Campus,
- les laboratoires de recherche du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé (Cancéropôle).

En outre, seront soutenus :

- les projets de plate-formes technologiques, parmi lesquels peuvent être cités : le projet PRIMES à Tarbes (65), le projet CERMAC à Tarbes (65), le projet plate-forme d'innovation « fonctionnement des matériaux souples » à Lavelanet (09),
- dans le cadre notamment des appels à projets « FUI plate-formes d'innovation » lancé par la DATAR, le projet Guide (GNSS).

Un effort important sera fait pour créer de nouvelles capacités d'accueil d'équipes de recherche étrangères, favoriser la valorisation économique de la recherche académique en accompagnant le département de valorisation du PRES (ex-AVAMIP).

Les filières d'excellence régionale

Les filières qui servent de moteur à la compétitivité régionale : aéronautique, espace, électronique, pharmacie, caractérisées par la présence de compétiteurs mondiaux seront soutenues par le programme en favorisant la mutation des secteurs économiques traditionnels vers des productions à forte valeur ajoutée.

Les nouveaux secteurs seront consolidés, sous l'impulsion de la recherche académique de nouvelles filières d'excellence seront encouragées :

- filière technologies de l'information et de la télécommunication et systèmes embarqués qui se diversifie vers les domaines routiers maritime et ferroviaire,
- filière biotechnologies,
- filière matériaux et procédés,
- filière mécanique,
- filière d'exploitation des données satellitaires,
- filière textile,
- filière des technologies vertes : éco-industries, énergies renouvelables, éco-construction.

La prise en compte croissante des problématiques de développement durable a donné le jour à ce nouveau champ d'activité économique : le secteur des éco-industries caractérisées comme des activités qui produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau, du sol, des déchets, du bruit, des éco-systèmes.

L'émergence de clusters thématiques dans ce domaine sera fortement encouragée.

Les programmes européens en Midi-Pyrénées soutenus par le FEDER / FSE / FEADER

Dans toutes les régions d'Europe, l'Union européenne finance des projets pour renforcer la compétitivité et le développement des territoires et réduire les écarts de développement entre les régions européennes.

Avec les programmes européens, l'Union européenne investira ainsi plus d'1,4 milliard d'euros en Midi-Pyrénées entre 2007 et 2013.

Deux politiques européennes encadrent les programmes européens, trois fonds les soutiennent :

- Le FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- Le FSE : Fonds Social Européen
- Le FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

La politique de cohésion en Midi-Pyrénées

> **« Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER et le FSE / 621 millions d'euros en Midi-Pyrénées**

Les programmes « Compétitivité régionale et emploi » soutiennent en priorité l'innovation, le développement durable, les technologies de l'information et de la communication, l'emploi, la formation professionnelle, l'insertion et la cohésion sociale.

> **« Coopération territoriale européenne », soutenu par le FEDER**

La coopération transfrontalière : Espagne-France-Andorre / 168 millions d'euros*

La coopération transnationale : SUDOE / Sud-ouest européen / 99 millions d'euros*

La coopération interrégionale / 321 millions d'euros*

* montants pour la zone de coopération

La politique de développement rural en Midi-Pyrénées

> **Développement rural soutenu par le FEADER / 862 millions d'euros en Midi-Pyrénées**

Pour la période 2007/2013, la politique de développement rural se renouvelle et s'intéresse à l'environnement et à toute l'économie rurale. Elle soutient également les agriculteurs, notamment dans leur prise en compte de l'environnement et dans l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.

Le fonctionnement des programmes européens en Midi-Pyrénées

L'Union européenne délègue la gestion de ces programmes aux niveaux national et régional.

Ainsi, après adoption de la stratégie, des types d'actions financés et des critères de sélection, ce sont les partenaires régionaux qui sélectionnent les projets.

La sélection des projets

Les projets sont sélectionnés collégalement par le comité régional de programmation qui se réunit en moyenne tous les deux à trois mois.

Le comité de programmation est coprésidé par le préfet de la région Midi-Pyrénées et le président du Conseil régional Midi-Pyrénées et composé de l'ensemble des partenaires régionaux, notamment : la préfecture de région et les préfectures de départements, le Conseil régional, les conseils généraux, le Conseil économique et social régional, la Trésorerie générale, les chambres consulaires et les services instructeurs compétents.

> *Prochain comité de programmation le 19 novembre 2010*

La gestion des programmes

Le préfet de la région Midi-Pyrénées est l'autorité de gestion des programmes : il est responsable de leur mise œuvre.

Pour la période 2007/2013, le préfet de région a délégué la gestion d'une partie du programme à des collectivités et des organismes selon leurs compétences.

Ainsi le Conseil régional Midi-Pyrénées, sept conseils généraux, des PLIE et des OPCA sont gestionnaires délégués d'une partie des programmes européens. Leurs services instruisent les dossiers correspondant à leurs compétences.

Tous les partenaires se retrouvent ensuite en comité de programmation pour la sélection des projets.

Le suivi des programmes

Le suivi des programmes est assuré par un large partenariat (européen, national, régional) qui se réunit deux fois par an en comité.

Le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes.

Il est coprésidé par le préfet de région et le président du Conseil régional et réunit :

- les représentants de la Commission européenne ;
- les représentants des instances nationales: la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- les partenaires régionaux : la préfecture de région et les préfectures de départements, le Conseil régional, les conseils généraux, les députés européens, la Trésorerie générale, les chambres consulaires.

L'avancement des programmes européens à mi-parcours

Les programmes européens 2007/2013 soutenus par le FEDER, le FSE et le FEADER arrivent à mi-parcours cette année.

L'avancement du programme soutenu par le FEDER au 3 octobre 2010 FEDER : Fonds européen de développement régional

L'enveloppe financière du programme est d'un montant de 1 1175 412 523 euros en coût total, dont 430 023 629 euros de FEDER.

Le niveau de programmation est de 67,88% du coût total, 46,47% du FEDER.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 1 325 projets ont bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre de ce programme.

L'avancement du programme soutenu par le FSE au 10 octobre 2010 FSE : Fonds social européen

L'enveloppe financière du programme est d'un montant de 384 573 583 euros en coût total, dont 191 004 005 euros de FSE.

Le niveau de programmation : 52% du coût total, 46% du FSE.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 2 387 projets ont bénéficié du soutien du FSE dans le cadre du volet régional de ce programme.

L'avancement du programme soutenu par le FEADER au 3 octobre 2010 FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

L'enveloppe financière du programme est d'un montant de 864 605 298 euros de FEADER.

Le niveau d'engagement s'établit à 464 710 177 euros de FEADER, soit 54% du total attendu.

> Depuis 2007 en Midi-Pyrénées, 4 512 projets ont bénéficié du soutien du FEADER dans le cadre du volet régional de ce programme.

Les projets soutenus par les programmes européens en Midi-Pyrénées

Depuis 2007 en Midi-Pyrénées :

- . 2 387 projets ont bénéficié du soutien du FSE
- . 1 325 projets ont bénéficié du soutien du FEDER
- . 4 512 projets ont bénéficiés du soutien du FEADER

Quelques exemples d'actions soutenues en Midi-Pyrénées

Les projets d'innovation dans les entreprises (FEDER)

La formation des salariés (FSE)

La mise en place de réseaux haut-débit (FEDER)

La réinsertion des personnes en situation précaire dans les entreprises d'insertion (FSE)

La sensibilisation et l'éducation au développement durable (FEDER)

Les projets photovoltaïques exemplaires pour développer les énergies renouvelables (FEDER)

La revégétalisation avec des semences locales après travaux dans le Massif des Pyrénées (FEDER)

Les pépinières d'entreprises pour aider la création d'entreprises innovantes (FEDER)

Les projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (FEDER)

L'espace numérique de travail pour les collèges et les lycées (FEDER)

La lutte contre l'échec scolaire (FSE)

L'insertion dans la vie active (FSE)

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour améliorer la qualité de l'eau (FEADER)

Les maisons de santé en milieu rural (FEADER)

...

La liste de tous les projets soutenus

Conformément au principe de transparence qui régit la gestion des fonds européens, certaines informations concernant les projets soutenus par les fonds européens sont publiques et accessibles.

La liste des projets soutenus par le FEADER, la liste et la carte de tous les projets soutenus par le FEDER et le FSE en Midi-Pyrénées sont accessibles à partir du site des programmes européens en Midi-Pyrénées :



<http://www.europe-en-midipyrenees.eu/web/Europe/2218-tous-les-projets-finances.php>

Abréviations

PO FEDER : le programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER en Midi-Pyrénées

Les trois fonds européens

FEDER : Fonds Européen de DÉveloppement Régional

FSE : Fonds Social Européen

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural

Conférence de presse en présence de :

Dominique BUR

Préfet de la région Midi-Pyrénées

Martin MALVY

Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées

Lucio PADERI

Administrateur principal et rapporteur géographique pour Midi-Pyrénées à la Direction de la politique régionale de la Commission européenne

Fabien FERRAZZA

Chargé de mission Métropoles et référent pour Midi-Pyrénées à la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

Contact

Hélène MALVAUD – 05 34 45 38 31

helene.malavaud@haute-garonne.gouv.fr

Préfecture de la région Midi-Pyrénées, préfecture de la Haute-Garonne

1, place Saint-Étienne

31038 Toulouse

L'espace presse du site des programmes européens en Midi-Pyrénées

www.europe-en-midipyrenees.eu > Espace presse